

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 800 19 avril 2010

SOMMAIRE

ASR Fonds	B3 59	Merfor S.A	. 38400
Atomo	B359	MSI Selection Fund, SICAV-SIF	. 38395
Bluehill Participations S.à r.l 38	B380	Multi-Funds	. 38392
Brufin S.A	B355	Novator Credit Luxembourg S.à r.l	. 38396
Delphimmo	B355	Orco Property Group	. 38361
DWS FlexProfit38	B363	Orco Property Group	. 38356
DWS Helios38	B372	ProLogis France XI S.à.r.l	. 38395
DWS Institutional38	B365	ProLogis France X S.à r.l	. 38396
DWS Invest	B365	Regus plc	. 38366
Dynamic Funds38	B354	Rylux Sàrl	. 38373
Eastman Europe S.A	B356	Rylux Trading S.A	. 38373
ECM Real Estate Investments A.G 38	B363	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l	. 38397
Edalux38	B375	SCI Au Village	. 38377
Fotex Holding38	B360	Selected Absolute Strategies	. 38380
Green Skyline38	B354	Société Financière de l'Union S.A	. 38399
Horse Company Sàrl38	8400	Stanhope	. 38377
ING (L) Patrimonial38	B3 92	Tube V S.à r.l	. 38400
Internationale Forêt Noire S.A38	B354	UniGarant: Deutschland (2016) II	. 38375
KPMG Pension Scheme, Sepcav38	8358	URUMIN Corporation S.à r.l	. 38387
Lantin US Holdco S à r.l.	R396	Zola Investments S.A.	38355



Green Skyline, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 06 mai 2010 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040818/1267/15.

Internationale Forêt Noire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 21.728.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 05 mai 2010 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040820/1267/16.

Dynamic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 81.617.

Die Anteilinhaber der SICAV Dynamic Funds werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 28. April 2010 um 9.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Statutarische Ernennungen.
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 27 April 2010, 18.00 Uhr, die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.



Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010037827/755/26.

Zola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 77.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 07 mai 2010 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040822/1267/17.

Brufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 05 mai 2010 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040824/1267/15.

Delphimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 07 mai 2010 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040826/1267/15.



Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 06 mai 2010 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5. Divers.

Le conseil d'Administration

Référence de publication: 2010040829/1267/16.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

A GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010249599 (the "Bonds 2010") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 50.272.605,30, 4.5 per cent bonds with redeemable share subscription warrants attached due November 18, 2005 at an issue price: € 686,10, represented by 73.273 bonds with a par value of € 686,10, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on November 14, 2005 (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on April 28, 2010 at 13.30 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

- 1. Analysis and discussion on the Restructuring Plan proposed by the Company
- 2. Approval of the restructuring Plan
- 3. Miscellaneous

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2010 from April 12th, 2010 on request with the Company on www.orcogroup.com or with the bondholders representative (contact lleroi@pt.lu)

Copies of the Prospectus, the Restructuring Plan and the articles of association of the Company are available on the Company's website at http://www.orcogroup.com and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2010 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2010 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.



As is customary for securities such as the Bonds 2010, the Bonds 2010 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2010 are effected.

All of the Bonds 2010 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2010, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2010. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2010 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of April 23rd, 2010 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2010, it shall not release the Bond 2010 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2010 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2010 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from April 12, 2010 to April 23, 2010. Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is April 23, 2010.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is April 23, 2010.

3. Contact

The Bondholder representative Mr Luc Leroi 13A, rue de Clairefontaine



L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux

Fax: +33 1.49.08.05.82

Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. Ralf Limburg

Tel: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Email: rlimburg@orcogroup.com

Eischen, April 8th, 2010.

Luc Leroi

Bondholder representative

Référence de publication: 2010037802/1273/116.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Notice is hereby given to the shareholders of KPMG Pension Scheme, Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of KPMG Luxembourg, at 5, rue des Primeurs, L-2361 Luxembourg/Strassen, on 28 th April 2010 at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Reading of the accounts for the financial year ended December 31 st , 2009
- 2. Reading of the report of the Board of Directors
- 3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the accounts for the financial year ended December 31 st , 2009
- 4. Approval of the accounts
- 5. Appointment of the Independent Auditor
- 6. Discharge to the Directors
- 7. Appointment of Directors by the Annual General Meeting
- 8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 27 th April 2010. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Luxembourg, 26 th March 2010.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010033332/7509/28.



ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 109.355.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Wednesday 28th April 2010 at 10:00 a.m., in the Premises of FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
- 2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2009 and the appropriation of the results from the financial period;
- 3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
- 4. Statutory appointments;
- 5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010037821/755/26.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on *April 28 th 2010* at 10.00 a.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

- 1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
- 2. Approval of the annual report, i.e.balance sheet and profit and loss account, as at December 31 st 2009
- 3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
- 4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on December 31 st 2009
- 5. Statutory nominations i.e:
 - Appointment of Mr. Giovanni Patri
 - Renewal of mandates of Mr. Sylvain Feraud and Mrs. Margherita Balerna Bommartini
- 6. Nomination of Mazars as auditors for the Sicav in replacement of the former
- 7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at December 31 st 2009 is available free of charge at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

We would be grateful to shareholders if you could return the proxy form duly signed and filled in to the fund's domiciliary agent, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, c/o Alexandre Quenouille and return them no later than 2 business days before the Annual General Meeting.



In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with:

For Luxembourg:

Banque de Luxembourg S.A.

14, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

For Italy:

INTESA SANPAOLO S.p.A

Direzione Financial Institution

Transaction Service

P. za della Scala, 6

I-20121 Milano

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010035048/43.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

FOTEX HOLDING S.E. (Luxembourg, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen) notifies its shareholders that a

will be held at 11.00 o'clock on 26 April 2010 at the seat of the company (Luxembourg, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen) with the following agenda

GENERAL ASSEMBLY

Agenda:

- 1. Board of Directors report 2009
- 2. Audit Committee report 2009
- 3. Auditors report 2009
- 4. Approval of the balance sheet 2009 and the consolidated balance sheet
- 5. Distribution of dividends for the preference shares
- 6. Release of the Board of Directors, the Audit Committee and the Auditors
- Modification of the Articles of Association
 Determination of statement date of certificate of ownership
- 8. Various

We inform the shareholders that a shareholder registered in the shareholder's book may participate in the general assembly in person or can be represented by a proxy. The power of attorney shall be put in an official document or a private agreement of full confirmative power. The registration of the shareholders starts at the place of the general assembly half an hour before the opening of the general assembly. The power of attorney shall be delivered at the place of the general assembly during the registration interval.

The voting paper authorising its holder to vote can be taken at the time of registration. The Company issues the voting paper for the shareholder or his/her proxy, if the shareholder or his/her proxy verifies his/her identity by an identity card or passport or, in case of companies, original company registration documents and specimen of signature during the registration interval preceding the general assembly itself.

The precondition of the voting is the registration of the shareholder's ownership right in the stock register. The determination of the entitlement to vote takes place by proof of ownership. The Company may request proof of ownership from only those shareholders, who did not ban their registration in the stock register or request their removal from it.

The availability day of the proof of share ownership is: 19 th April 2010.

Every certificate of a share of EUR 0.42 face value entitles you one vote in the general assembly. You can vote with your voting paper indicating the strength of the voting power to be exercised in the general assembly.

Should the quorum not be met at 11.00 a.m., a second meeting will take place at 12.00 a.m.

Capellen, 31 st March 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010036638/38.



Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen. R.C.S. Luxembourg B 44.996.

A GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149.999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on *April 28, 2010* at 11.45 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

Agenda:

- 1. Analysis and discussion on the Restructuring Plan proposed by the Company
- 2. Approval of the restructuring Plan
- 3. Miscellaneous

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2013 from April 12 th , 2010 on request either with the Company on www.orcogroup.com or with the Bondholders Representative by email at lleroi@pt.lu.

Copies of the Prospectus, the Restructuring Plan and the articles of association of the Company are available on the Company's website at http://www.orcogroup.com and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2013 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2013, the Bonds 2013 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2013 are effected.

All of the Bonds 2013 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2013, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2013. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.



If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2013 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of April 23 rd , 2010 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2013, it shall not release the Bond 2013 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2013 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2013 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from April 12, 2010 to April 23, 2010.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is April 23, 2010.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is April 23, 2010.

3. Contact

The Bondholder representative Mr Luc Leroi

13A. rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux

Fax: +33 1.49.08.05.82

Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP

40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. Ralf Limburg

Tel: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Email: rlimburg@orcogroup.com



Eischen, April 8th, 2010.

Luc Leroi

Bondholder representative

Référence de publication: 2010037800/1273/117.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Anteilinhaber der SICAV DWS FlexProfit werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 28. April 2010 um 10.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Statutarische Ernennungen.
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 28 April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2010

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010037823/755/26.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

NOTICE OF ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30 $^{\rm th}$ March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

to the holders of the outstanding 21,221 Bonds issued on 9 th October 2007 and of 5,311 Bonds issued on 2 nd November 2007, with ISIN Code XS0319645981,

to the holders of the outstanding 779,772 Warrants issued on 31 st July 2006 and 10 th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

and

to the holders of the outstanding 1,485,470 Warrants issued on 9 th October 2007 and of 371,770 Warrants issued on 2 nd November 2007, with ISIN Code: XS0319646286

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at its registered office in Luxembourg at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 April 2010, at 10.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2009.



- 2. Approval of the statutory accounts of the Company as at 31 December 2009.
- 3. Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2009.
- 4. Allocation of the net results.
- 5. Re-appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Deloitte S.A., for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2011, to audit in the capacity of independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) both the statutory and the consolidated accounts of the Company.
- 6. Discharge to the members of the Board of Directors and to the auditors.
- 7. Election of Directors.
- 8. Approval of director's remuneration received for their performance of their duties during the year 2009 and during the period from January 2010 till April 2010.
- Approval of the future remuneration scheme of the members of the Board of Directors for the period commencing on the Annual General Meeting of shareholders to be held on 27 th April 2010 to the date of the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2011.
- 10. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate on all the items without any quorum requirement and resolutions shall be adopted by at least 50% of the votes cast.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, ("Clearstream") and UNIVYC, a.s. ("UNIVYC", and collectively with Clearstream the "Clearing Systems").

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an "Intermediary") are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers ("formulaires").

Relevant proxy forms and/or ballot papers ("formulaires") may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper ("formulaire") at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 12.00 p.m. on 26 April 2010.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers ("formulaires") must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 12.00 p.m. on 26 April 2010.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 45123207

Attention: BDO Tax & Accounting, Mr Pierre LENTZ or Mrs Géraldine RODRIGUES

The details of the Specialised Depository are as follows:



Depositary

Caceis Bank Luxembourg

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: + 352 47 67 73 13

Email: lb-dob-listing@caceis.com

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, on April 1 st , 2010.

Board of Directors .

Référence de publication: 2010037812/534/87.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

The shareholders of SICAV DWS Invest are hereby invited to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 28, 2010 at 11.00 a.m. at the company's business premises.

Agenda:

- 1. Report by the board of directors and auditor's report.
- Approval of the balance sheet and statement of income submitted by the board of directors for the fiscal year ended December 31, 2009.
- 3. Discharge of the board of directors.
- 4. Allocation of annual profits.
- 5. Appointment of the auditor.
- 6. Statutory appointments.
- 7. Miscellaneous.

Participation in the ordinary general meeting and voting rights are limited to those shareholders who submit to the company a securities account statement from a bank before April 28, 2010 which shows that the shares are blocked until the end of the annual general meeting. Shareholders may appoint proxies to act on their behalf. Such appointments must be made in writing.

A duly called general meeting represents all of the shareholders. The presence of a minimum number of shareholders is not required. Resolutions are passed by simple majority of the shares that are represented.

Luxembourg, April 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010037826/755/25.

DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Anteilinhaber der SICAV DWS Institutional werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 28. April 2010 um 15.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Statutarische Ernennungen.
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 28. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.



Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010037825/755/26.

Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Convening notice for the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the "AGM") of shareholders of REGUS PLC (SOCIÉTÉ ANONYME) (the "Company") to be held on 18 May 2010

The Shareholders are hereby invited to attend in person or by proxy the AGM of the Company. In accordance with the articles of incorporation of the Company, the AGM of shareholders will take place on:

Tuesday, 18 May 2010 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Agenda:

Ordinary resolutions

- 1. To approve the consolidated financial statements and annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
- 2. To approve the standalone financial statements and annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2009.
- 3. To approve the Directors' Remuneration Report for the financial year ended 31 December 2009.
- 4. To grant discharge to the Directors in respect of certain duties owed to Shareholders under Luxembourg law during the financial year ended 31 December 2009.
- 5. To approve the allocation of the net profit of the Company for the year ended 31 December 2009 on the following basis:
 - (A) a final dividend of 1.6 pence per Ordinary Share to be paid on 28 May 2010 to Shareholders of record on 30 April 2010 (save to the extent that Shareholders of record on 30 April 2010 are to be paid such dividend by a subsidiary of the Company resident for tax purposes in the United Kingdom pursuant to elections made or deemed to have been made in accordance with article 142 of the Company's memorandum and articles of association); and (B) the balance of the Company's net profit to be allocated to the Company's retained earnings account.
- 6. To approve the reappointment of KPMG Luxembourg Audit Sàrl as independent auditors of the Company to hold office until the annual general meeting to be held in May 2011.
- 7. To authorise the Directors to determine the remuneration of KPMG Luxembourg Audit Sàrl, as independent auditors.
- 8. To re-elect Mark Dixon as a director of the Company for a term of up to three years.
- 9. To re-elect Ulrich Ogiermann as a director of the Company for a term of up to three years.
- 10. To resolve that in substitution for any like authority conferred on them at a previous general meeting, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all or any of the powers of the Company pursuant to the Company's memorandum and articles of association to allot and issue Relevant Securities (as defined in Article 11 (H)(viii) of the Company's memorandum and articles of association) and to allot and issue shares in pursuance of an employee share scheme (including any employee share scheme of any company that is a subsidiary of the Company):
 - (A) up to an aggregated nominal amount of GBP 3,169,899; and
 - (B) comprising equity securities (as defined in article 11(H)(iv) of the Company's memorandum and articles of association) up to a nominal amount of GBP 6,339,798 (after deducting from such limit any relevant securities allotted under paragraph (A) above) in connection with an offer by way of a rights issue:
 - (i) to ordinary shareholders in proportion (as nearly as may be practicable) to their existing holdings; and
 - (ii) to holders of other equity securities as required by the rights of those securities or as the Board otherwise considers necessary,

and so that the Board may impose any limits or restrictions and make any arrangements which it considers necessary or appropriate to deal with treasury shares, fractional entitlements, record dates, legal, regulatory or practical problems in, or under the laws of, any territory or any other matter,

for a period expiring (unless previously renewed, varied or revoked by the Company in a general meeting) on the conclusion of the annual general meeting of the Company to be held in May 2011, save that the Company may before such expiry make an offer or agreement which would or might require Relevant Securities (or shares in pursuance of an employee share scheme) to be allotted and issued after such expiry and the directors may allot



- and issue Relevant Securities (or shares in pursuance of an employee share scheme) pursuant to such offer or agreement as if the authority conferred hereby had not expired.
- 11. To authorise the Company to hold as treasury shares any shares purchased or contracted to be purchased by the Company pursuant to the authority granted in resolution 15 prior to the conclusion of the annual general meeting of the Company to be held in May 2011, if the directors of the Company resolve to hold as treasury shares any shares so purchased or contracted to be purchased.
- 12. To resolve that the waiver granted by the Panel of the obligation which may otherwise arise, pursuant to Rule 9 of the Code, for Mark Dixon (or any entity through which Mr. Dixon holds shares in the Company) to make a general offer to the other Shareholders for all of their Ordinary Shares as a result of market purchases of Ordinary Shares by the Company pursuant to the authority granted under resolution 15 below, that could potentially increase Mr. Dixon's shareholding from approximately 33.86 per cent. of issued share capital to a maximum of approximately 37.63 per cent. of issued share capital (and, taking into account the Second Waiver and all Existing Waivers, up to a maximum potential holding of approximately 37.92 per cent. of issued share capital) be and is hereby approved.
- 13. To resolve that the waiver granted by the Panel of the obligation which may otherwise arise, pursuant to Rule 9 of the Code, for Mark Dixon (or any entity through which Mr. Dixon holds shares in the Company) to make a general offer to the other Shareholders of the Company for all of their Ordinary Shares as a result of the exercise by Mr. Dixon of any of the 2010 March LTIP Options, pursuant to which Mr. Dixon's interest in the shares of the Company could potentially increase from 322,028,792 such shares (representing approximately 33.86 per cent. of issued share capital) to a maximum of 322,548,941 such shares (representing up to a maximum of approximately 33.90 per cent. of issued share capital) (and, taking into account the First Waiver and all Existing Waivers, up to a maximum potential holding of approximately 37.92 per cent. of issued share capital) be and is hereby approved. In accordance with the requirements of the Code, Mr. Dixon will not be voting, in respect of resolutions 12 and 13, his interest in 322,028,792 Ordinary Shares in the Company, representing approximately 33.86 per cent. of issued share capital. The vote in respect of resolutions 12 and 13, as is the case for all resolutions to be put to the AGM, will be held by means of a poll vote.

Special Resolutions

- 14. To resolve that the secretary (as defined in the Company's memorandum and articles of association) or any Director be authorised to:
 - (A) make (or cause to be made) from time to time, all necessary amendments to the provisions of the Company's memorandum and articles of association which state the Company's issued share capital to reflect changes in the Company's issued share capital; and
 - (B) make (or cause to be made) all necessary:
 - (i) entries in the Company's records and accounts; and
 - (ii) all other formalities, actions, deeds and filings in Jersey or Luxembourg,
 - in connection with each such amendment to the Company's memorandum and articles of association.
- 15. To resolve that the Board be generally and unconditionally authorised pursuant to article 57 of the Companies (Jersey) Law 1991, article 49-2 of the Luxemburg Companies Laws (as defined in the Company's memorandum and articles of association) and Article 8 of the Company's memorandum and articles of association, to make market purchases of Ordinary Shares, provided that:
 - (A) the maximum number of Ordinary Shares authorised to be purchased is 95,096,982 (representing approximately 10 per cent. of the Company's issued share capital at the date hereof) further provided that no purchase shall be made from time to time if such purchase would exceed 10 per cent. of the nominal value of the issued share capital (including shares held in treasury) of the Company at that time;
 - (B) the minimum price, exclusive of any expenses, which may be paid for an Ordinary Share is GBP 0.01;
 - (C) the maximum price, exclusive of any expenses, which may be paid for an ordinary share shall be the higher of: (i) an amount equal to five per cent. above the average of the middle market quotations for Ordinary Shares taken from the London Stock Exchange Daily Official List for the five business days immediately preceding the day on which such shares are contracted to be purchased; and
 - (ii) the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the London Stock Exchange Daily Official List at the time that the purchase is carried out; and
 - (D) the authority hereby conferred shall expire on the conclusion of the annual general meeting of the Company to be held in May 2011 (except that the Company may make a contract to purchase Ordinary Shares under this authority before the expiry of this authority, which will or may be executed wholly or partly after the expiry of this authority, and may make purchases of Ordinary Shares in pursuance of any such contract as if such authority had not expired).
- 16. To resolve that the Directors be empowered pursuant to the Company's memorandum and articles of association to allot and issue equity securities (as defined in Article 11(H)(iv) of the Company's memorandum and articles of association) wholly for cash pursuant to the authority conferred by resolution 11 above, and/or where such allotment and issue constitutes an allotment and issue of equity securities by virtue of Article 11(H)(i) of the Company's memorandum and articles of association, as if Article 12 did not apply to such allotment and issue, provided that this power:



- (A) shall expire on the conclusion of the annual general meeting of the Company to be held in May 2011, save that the Company may, before such expiry, make an offer or agreement which would or might require equity securities to be allotted and issued after such expiry and the directors may allot and issue equity securities pursuant to any such offer or agreement as if the power conferred hereby had not expired; and (B) shall be limited to:
- (i) the allotment and issue of equity securities in connection with a rights issue, open offer or pre-emptive offer in favour of holders of Ordinary Shares (excluding any shares held by the Company as treasury shares) where the equity securities respectively attributable to the interests of such holders of Ordinary Shares on a fixed record date are proportionate (as nearly as may be) to the respective numbers of Ordinary Shares subject to any exclusions or other arrangements as the Directors may deem necessary or expedient to deal with equity securities representing fractional entitlements and/or to deal with legal or practical problems arising under the laws of, or requirements of, any recognised regulatory body or any stock exchange in any territory or any other matter whatsoever; and
- (ii) the allotment and issue of equity securities wholly for cash otherwise than pursuant to paragraph (B)(i) above up to an aggregate nominal amount of GBP 475,484 (representing approximately 5 per cent. of the Company's issued ordinary share capital as at the date hereof).

General Notes

- a) The AGM will validly deliberate on and adopt resolutions 1 to 13 provided that the quorum and majority rules provided for by law and the Company's memorandum and articles of association applying to ordinary resolutions are met, being specified that resolutions 12 and 13 will be voted upon by Independent Shareholders only. The AGM will validly deliberate on and adopt resolutions 14 to 16 provided that the quorum and majority rules provided for by law and the Company's memorandum and articles of association applying to special resolutions are met.
- b) Relevant documents and information relating to the AGM will be available for inspection at the Company's head office in Luxembourg at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, the Company's registered office in Jersey at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX and at the offices of Slaughter and May at One Bunhill Row, London, EC1Y 8YY from 16 April 2010 until the end of the AGM as well as on the Company's website www.regus.com. The register of members of the company, including a note of any shareholders who have not paid-up their shares, with an indication of the number of their shares and their domicile, will be available at the head office in Luxembourg and Equiniti's offices in Jersey.
- c) Shareholders who wish to vote on the resolutions but cannot come to the AGM may vote by proxy. Forms of Proxy have been circulated to shareholders along with the notice of the AGM and may be obtained from Equiniti. From the UK, please call 0871 384 2030, calls to this number are charged at 8p per minute from a BT landline, other providers' costs may vary. From overseas, please call +44 (0) 121 415 7047. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she must complete and sign the Form of Proxy and return the original to the Company's registrars, Equiniti at Aspect House, Spencer Road, Lancing, West Sussex, BN99 6ZL, UK, as soon as possible and in any event by 11.00 a.m. (Luxembourg time) on 16 May 2010.
- d) Pursuant to the Companies (Uncertificated Securities) (Jersey) Order 1999, to be entitled to attend and vote at the AGM (and for the purpose of the determination by the Company of the votes they may cast), shareholders must be registered in the register of members of the Company at 6.00 p.m. (Luxembourg time) on 16 May 2010 (or, in the event of any adjournment, 6.00 p.m. (Luxembourg time) on the date which is two days before the time of the adjourned meeting). Changes to the register of members after the relevant deadline shall be disregarded in determining the rights of any person to attend and vote at the meeting.
- e) Any person who has sold or otherwise transferred his or her registered holding of ordinary shares in the Company, shall pass all the documentation he or she has received in relation with the AGM to the purchaser or transferee or to the person who arranged for the sale or transfer so they can pass those documents to the person who now holds the shares.
- f) As at 15 April 2010, excluding treasury shares, the Company's issued share capital consists of 950,969,822 Ordinary Shares, carrying one vote each. Therefore, the total voting rights in the Company as at 15 April 2010 are 950,969,822.
- g) Shareholders are being asked to approve a final dividend of 1.6 pence per Ordinary Share for the year ended 31 December 2009. If shareholders approve the recommended final dividend, this will be paid on 28 May 2010 to all shareholders who were on the register of members on 30 April 2010.
- h) An income access share scheme has been implemented so that, subject to the Company's memorandum and articles of association, Shareholders are entitled to elect to receive either UK-sourced dividends or Luxembourg-sourced dividends. Shareholders who do not elect (or who are not deemed to have elected) to receive UK-sourced dividends through the income access share arrangements are reminded that their dividends will be Luxembourg-sourced and will generally be subject to Luxembourg withholding tax at the rate of 15 per cent. Dividend source election forms have been circulated to shareholders along with the notice of the AGM and may be obtained from Equiniti. From the UK please call 0871 384 2030, calls to this number are charged at 8p per minute from a BT landline, other providers' costs may vary. From overseas, please call +44 (0) 121 415 7047. Your attention is drawn to the explanatory notes to the dividend source election form. Please note that you do not need to take any action in relation to the income access scheme if you have previously



submitted a Regus "Dividend Election Form" to our registrars, Equiniti, unless you now wish to change the required source of your dividend payments.

i) Members who have general queries about the AGM should call our shareholder helpline. From the UK please call 0871 384 2030, calls to this number are charged at 8p per minute from a BT landline, other providers' costs may vary. From overseas, please call +44 (0) 121 415 7047. No other method of communication will be accepted. You may not use any electronic address provided either in this notice or any related documents (including the chairman's letter and Form of Proxy) to communicate with the Company for any purposes other than those expressly stated.

The Board of Directors.

The present convening notice is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Avis de convocation pour

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

(l'"AGA") des actionnaires de REGUS PLC (SOCIÉTÉ ANONYME) (la "Société") devant se tenir le 18 mai 2010 Les actionnaires sont par la présente conviés à assister en personne ou par mandataire à l'AGA de la Société. Conformément aux statuts de la Société, l'AGA des actionnaires se tiendra le:

mardi 18 mai 2010 à 11:00 du matin (heure de Luxembourg) au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Ordre du jour:

Résolutions ordinaires

- Approuver le bilan et les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.
- 2. Approuver le bilan et les comptes annuels propres de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009.
- 3. Approuver le Rapport sur la Rémunération des Administrateurs pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009.
- 4. Accorder décharge aux Administrateurs en ce qui concerne certains de leurs devoirs vis-à-vis des Actionnaires conformément au droit luxembourgeois au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.
- 5. Approuver l'affectation du bénéfice net de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 sur la base suivante:
 - (A) un dividende final d'un 1,6 pence par Action Ordinaire payable au 28 mai 2010 aux Actionnaires tels qu'enregistrés au registre des actionnaires au 30 avril 2010 (sauf à ce qu'un tel dividende soit versé aux Actionnaires enregistrés au registre des actionnaires au 30 avril 2010 par une filiale de la Société ayant son domicile fiscal au Royaume-Uni, suite aux choix faits ou réputés avoir été faits en vertu de l'article 142 du memorandum et des statuts de la Société); et
 - le solde du bénéfice net de la Société à affecter au compte de résultats de la Société.
- 6. Approuver le renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg Audit Sàrl en tant que réviseur indépendant de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en mai 2011.
- 7. Autoriser les Administrateurs à déterminer la rémunération de KPMG Luxembourg Audit Sàrl, en tant que réviseur indépendant.
- 8. Renommer Mark Dixon comme un administrateur de la Société pour une durée ne pouvant excéder trois ans.
- Renommer Ulrich Ogiermann comme un administrateur de la Société pour une durée ne pouvant excéder trois ans.
- 10. Décider qu'en lieu et place de tout pouvoir similaire leur conféré lors d'une précédente assemblée générale, les Administrateurs sont de manière générale et inconditionnelle autorisés à exercer tout ou partie des pouvoirs de la Société conformément aux memorandum et aux statuts de la Société pour attribuer et émettre des Titres Appropriés (tels que définis à l'article 11(H)(viii) du memorandum et des statuts de la Société) et pour attribuer et émettre des titres en vertu d'un régime de participation des employés (en ce compris tout régime de participation des employés de toute société affiliée à la Société):
 - (A) jusqu'à un montant nominal total de 3.169.899 GBP; et
 - (B) y inclus des titres sous forme d'actions (tels que définis à l'article 11(H)(iv) du memorandum et des statuts de la Société) jusqu'à un montant nominal de 6.339.798 GBP (déduction faite de ce plafond de tous titres attribués conformément au paragraphe (A) ci-dessus) en relation avec une offre par émission de droits faite:
 - (i) aux actionnaires ordinaires en proportion (aussi proche que possible) de leur détention actuelle; et
 - (ii) aux détenteurs de tous autres titres tel que requis par les droits attachés à de tels titres ou tel que le Conseil le juge par ailleurs nécessaire,
 - et de sorte que le Conseil puisse imposer toute limitation ou restriction et prendre toute disposition qu'il juge nécessaire ou approprié pour tout ce qui concerne des actions en trésorerie, des fractions de droit d'actions, les dates d'inscription au registre, des problèmes de nature juridique, réglementaire ou pratique quel que soit le territoire concerné ou le droit applicable, ou tout autre problème.



pour une période expirant (sauf préalablement renouvelée, modifiée ou révoquée par la Société lors d'une assemblée générale) au moment de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en mai 2011, sauf à ce que la Société, avant la date d'expiration, puisse faire une offre ou conclure un accord qui nécessiterait ou pourrait nécessiter que des Titres Appropriés (ou des titres conformément à un régime de participation des employés) soient à attribuer ou à émettre après une telle expiration et à ce que les administrateurs puissent attribuer et émettre des Titres Appropriés (ou des actions conformément à un régime de participation des employés) selon une telle offre ou un tel accord comme si le pouvoir conféré par le présent paragraphe 10 n'avait pas expiré.

- 11. Autoriser la Société à détenir toutes actions acquises ou faisant l'objet d'une acquisition par la Société en tant qu'actions en trésorerie conformément aux pouvoirs conférés en vertu de la résolution 15 avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en mai 2011, dans le cas où les administrateurs de la Société décident de détenir de telles actions acquises ou faisant l'objet d'une acquisition en tant qu'actions en trésorerie.
- 12. Décider d'approuver l'exonération, accordée par le Comité, de l'obligation pouvant résulter de la Règle 9 du Code et selon laquelle Mark Dixon (ou toute entité au travers de laquelle M. Dixon détient des titres dans la Société) pourrait devoir faire une offre générale aux autres Actionnaires pour toutes leurs Actions Ordinaires consécutivement à des acquisitions d'Actions Ordinaires sur le marché par la Société conformément au pouvoir conféré en vertu de la résolution 15 ci-après, ce qui pourrait potentiellement faire passer la participation de M. Dixon d'environ 33,86 pour cent du capital social émis à un pourcentage maximum d'environ 37,63 pour cent du capital social émis (et, tenant compte de la Deuxième Exonération et de toutes Exonérations Existantes, jusqu'à une participation potentielle maximale d'approximativement 37,92 pour cent du capital social émis).
- 13. Décider d'approuver l'exonération, accordée par le Comité, de l'obligation pouvant résulter de la Règle 9 du Code et selon laquelle Mark Dixon (ou toute entité au travers de laquelle M. Dixon détient des titres dans la Société) pourrait devoir faire une offre générale aux autres Actionnaires pour toutes leurs Actions Ordinaires consécutivement à l'exercice par M. Dixon de tout ou partie des "March 2010 LTIP Options", en vertu duquel la participation de M. Dixon dans l'actionnariat de la Société pourrait potentiellement passer de 322.028.792 titres de la sorte (représentant environ 33,86 pour cent du capital social émis) à un maximum de 322.548.941 titres de la sorte (représentant au maximum environ 33,90 pour cent du capital social émis) (et, tenant compte de la Deuxième Exonération et de toutes Exonérations Existantes, jusqu'à une participation potentielle maximale d'approximativement 37,92 pour cent du capital social émis).

Dans le cadre des présentes résolutions 12 et 13 et conformément aux exigences du Code, M. Dixon s'abstiendra d'exercer son droit de vote attaché à ses 322.028.792 Actions Ordinaires dans l'actionnariat de la Société, représentant environ 33,86 pour cent du capital social émis. Le vote relatif auxdites résolutions 12 et 13, de même que le vote relatif à toutes les résolutions à prendre lors de cette AGA, se feront par scrutin.

Résolutions spéciales

- 14. Décider que le secrétaire (tel que défini dans le memorandum et les statuts de la Société) ou tout Administrateur sont autorisés à:
 - (A) effectuer (ou faire en sorte que soient effectuées) à tout moment, toutes modifications nécessaires aux dispositions du memorandum et des statuts de la Société relatives au capital social émis de la Société afin d'y refléter les modifications apportées au capital social émis de la Société; et
 - (B) effectuer (ou faire en sorte que soient effectuées):
 - (i) les inscriptions aux registres et livres sociaux de la Société; et
 - (ii) toutes autre formalités, actions, actes et enregistrements à Jersey ou au Luxembourg,
 - en relation avec pareilles modifications du memorandum et des statuts de la Société.
- 15. Décider que le Conseil soit de manière générale et inconditionnelle autorisé conformément à l'article 57 de la Companies (Jersey) Law 1991, l'article 49-2 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales (telle que définie dans le memorandum et les statuts de la Société) et l'Article 8 du memorandum et des statuts de la Société, à effectuer des rachats d'Actions Ordinaires sur le marché, à condition que:
 - (A) le nombre maximum d'Actions Ordinaires pouvant être acquises soit de 95.096.982 (représentant environ 10 pour cent du capital social émis de la Société à la date du présent avis) et à la condition supplémentaire que ne soit effectué, à aucun moment, de rachat qui dépasserait 10 pour cent de la valeur nominale du capital social émis (y incluses des actions en trésorerie) de la Société à ce moment-là;
 - (B) le prix minimum, à l'exclusion de toutes dépenses y relatives, qui pourrait être payé pour une Action Ordinaire soit de 0,01 GBP;
 - (C) le prix maximum, à l'exclusion de toutes dépenses y relatives, qui pourrait être payé pour une Action Ordinaire soit le plus élevé des montants suivants:
 - (i) un montant égal à cinq pour cent au-dessus de la moyenne des cotations de marché moyen tel que reprises sur la liste officielle publiée quotidiennement à la bourse de Londres (" London Stock Exchange Daily Official List ") relative aux cinq jours ouvrables précédant immédiatement le jour auquel ces actions ont fait l'objet d'un rachat; et



- (ii) le montant le plus élevée entre celui de la dernière transaction indépendante et celui de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la liste officielle publiée quotidiennement à la bourse de Londres ("London Stock Exchange Daily Official List ") au moment où il est procédé au rachat; et
- (D) le pouvoir ainsi conféré expirera lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant être tenue en mai 2011 (sauf à ce que la Société conclut un contrat de rachat d'Actions Ordinaires dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir avant l'expiration d'un tel pouvoir, qui sera ou pourra être exécuté en tout ou partie après le terme de ce pouvoir, et réalise des rachats d'Actions Ordinaires sur base de pareils contrats comme si un tel pouvoir n'avait pas expiré).
- 16. Décider que les Administrateurs auront le pouvoir conformément au memorandum et aux statuts de la Société d'attribuer et d'émettre des titres sous forme d'actions (tels que définis à l'Article 11(H)(iv) du memorandum et des statuts) intégralement contre apport en numéraire conformément au pouvoir conféré en vertu de la résolution 11 ci-dessus, et/ou dans les cas où une telle attribution et émission constituerait une attribution ou une émission de titres sous forme d'actions en vertu de l'Article 11(H)(i) du memorandum et des statuts de la Société, comme si l'Article 12 ne s'appliquait pas à une telle attribution et émission, étant entendu que ce pouvoir:
 - (A) expirera au jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en mai 2011, sauf à ce que la Société émette, avant ce terme, une offre ou conclut un accord qui nécessiterait ou pourrait nécessiter que des titres sous forme d'actions soient à attribuer ou à émettre après ce terme et que les administrateurs puissent attribuer ou émettre des titres sous forme d'actions conformément à pareille offre ou pareil accord comme si ce pouvoir n'avait pas expiré; et
 - (B) devra être limité à:
 - (i) l'attribution et l'émission de titres sous forme d'actions en relation avec une émission de droits, une offre ouverte ou une offre de préemption en faveur de détenteurs d'Actions Ordinaires (à l'exclusion de toutes actions détenues par la Société en tant qu'actions en trésorerie) lorsque les titres sous forme d'actions pouvant être attribués respectivement à de tels détenteurs d'Actions Ordinaires à une date fixe d'inscription sont proportionnels (ou le plus possible) au nombre d'Actions Ordinaires respectif sous réserve de toutes exclusions et tous autres accords que les Administrateurs jugeraient nécessaires ou opportuns de faire en ce qui concerne des titres sous forme d'actions représentant des fractions de droit d'actions et/ou des problèmes de nature juridique ou pratique nés en vertu du droit ou des règles applicables à tout organe réglementaire attitré ou tout marché boursier quel qu'il soit et quel que soit le territoire ou le sujet concerné; et
 - (ii) l'attribution et l'émission de titres sous forme d'actions intégralement contre apport en numéraire autrement que selon le paragraphe (B)(i) ci-dessus et à hauteur d'un montant total nominal de 475.484 GBP (représentant environ 5 pour cent du capital social émis de la Société à la date du présent avis).

Remarques générales

- a) l'AGA pourra valablement délibérer et adopter les résolutions 1 à 13 pourvu que les règles de quorum et de majorité prévues par la loi et le memorandum et statuts de la Société s'appliquant aux résolutions ordinaires soient respectées, étant précisé que seuls les actionnaires indépendants voterons les résolutions 12 et 13. L'AGA pourra valablement délibérer et adopter les résolutions 14 à 16 pourvu que les règles de quorum et de majorité prévues par la loi et le memorandum et statuts de la Société s'appliquant aux résolutions spéciales soient respectées.
- b) Les documents pertinents et toute autre information relative à l'AGA seront disponibles pour examen au siège de direction effectif de la Société à Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au siège social de la Société à Jersey au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX et aux bureaux de Slaughter and May à One Bunhill Row, Londres, EC1Y 8YY à partir du 16 avril 2010 jusqu'à la fin de l'AGA ainsi que sur le site internet de la Société www.regus.com. Le registre des actionnaires, comprenant la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile, est disponible au siège de direction effectif de la société à Luxembourg et chez Equinity à Jersey.
- c) Les actionnaires qui souhaitent voter les résolutions mais qui ne peuvent pas assister à l'AGA pourront voter par procuration. Les Formulaires de Procuration ont été envoyés aux actionnaires avec l'avis de tenue de l'AGA et peuvent être obtenus auprès d'Equiniti. Du Royaume-Uni, prière d'appeler le 0871 384 2030, les appels à ce numéro seront facturés 8 pence par minute au départ d'une ligne BT fixe, les coûts d'autres opérateurs téléphoniques pouvant varier. De l'étranger, prière d'appeler le +44 (0) 121 415 7047. Si un actionnaire souhaite voter par procuration, il ou elle doit compléter et signer le Formulaire de Procuration et retourner l'original aux teneurs de registres de la Société, Equiniti, à Aspect House, Spencer Road, Lancing, West Sussex, BN99 6ZL, Royaume-Uni, dès que possible et au plus tard pour 11 heures du matin (heure luxembourgeoise) le 16 mai 2010.
- d) Conformément au "Companies (Uncertificated Securities) (Jersey) Order 1999 ", pour avoir le droit d'assister et voter à l'AGA (et dans le but de permettre à la Société de vérifier les votes qu'ils pourront exercer), les actionnaires devront être enregistrés au registre des actionnaires de la Société à 18h00 (heure luxembourgeoise) le 16 mai 2010 (ou en cas d'ajournement, à 18h00 (heure luxembourgeoise) à la date qui est antérieure de deux jours à l'heure de la réunion ajournée). Les modifications au registre des actionnaires après le délai applicable ne seront pas prises en compte afin d'apprécier les droits de toute personne à assister et voter à la réunion.
- e) Toute personne qui a vendu ou cédé de quelque manière que ce soit sa participation (telle qu'inscrite au registre) d'actions ordinaires de la Société, devra transmettre toute la documentation qu'il ou elle a reçue relativement à l'AGA



à l'acquéreur ou cessionnaire ou à la personne qui a organisé la vente ou la cession afin qu'ils puissent transmettre pareils documents à la personne qui détient dorénavant les actions.

- f) A la date du 15 avril 2010, à l'exception des actions en trésorerie, le capital social émis de la Société se compose de 950.969.822 Actions Ordinaires, ouvrant un droit à un vote pour chacune d'elles. En conséquence, le total des droits de vote dans la Société est de 950.969.822 au 15 avril 2010.
- g) Il est demandé aux actionnaires d'approuver un dividende final de 1,6 pence par Action Ordinaire pour l'année sociale clôturée au 31 décembre 2009. Si les actionnaires approuvent le dividende final recommandé, celui-ci sera payé le 28 mai 2010 à tous les actionnaires qui étaient enregistrés au registre des actionnaires au 30 avril 2010.
- h) Un système de paiement de dividendes par action a été mis en place et, en conformité avec le memorandum et les statuts de la Société, les actionnaires sont habilités à choisir de recevoir leurs dividendes soit comme ayant leur source au Royaume-Uni, soit comme ayant leur source au Luxembourg. Il est rappelé aux actionnaires qui ne choisissent pas (ou qui ne sont pas réputés avoir choisi) de recevoir leurs dividendes comme ayant leur source au Royaume-Uni par le biais du système d'arrangement de paiement de dividendes, que leurs dividendes seront de source luxembourgeoise et seront de manière générale soumis à une imposition par retenue à la source au taux de 15 pour cent. Des formulaires de confirmation du choix de la source des dividendes ont été envoyés aux actionnaires ensemble avec la convocation à l'AGA et peuvent être obtenus d'Equiniti. Du Royaume-Uni, prière d'appeler le 0871 384 2030, les appels à ce numéro seront facturés 8 pence par minute au départ d'une ligne BT fixe, les coûts d'autres opérateurs téléphoniques peuvent varier. De l'étranger, prière d'appeler le +44 (0) 121 415 7047. L'attention des actionnaires est attirée sur les notices explicatives relatives au "Formulaire d'Election de Dividendes ". Veuillez noter que vous ne devez rien faire à l'égard de ce système de paiement de dividendes dans l'hypothèse où vous avez préalablement soumis à Regus un "Formulaire d'Election de Dividendes " à nos teneurs de registres, Equiniti, sauf si vous souhaitez maintenant modifier la source actuelle de vos paiements de dividendes.
- i) Les membres qui ont des questions générales à propos de l'AGA pourront appeler notre numéro d'assistance téléphonique pour les actionnaires. Du Royaume-Uni prière d'appeler au 0871 384 2030, les appels à ce numéro seront facturés 8 pennies par minute au départ d'une ligne BT fixe, les coûts d'autres opérateurs téléphoniques peuvent varier. De l'étranger, prière d'appeler le +44 (0) 121 415 7047. Aucun autre moyen de communication ne sera accepté. Vous ne pouvez pas vous servir des adresses électroniques mentionnées dans le présent avis ou dans tout autre document y relatif (incluant la lettre du président et le Formulaire de Procuration) pour communiquer avec la Société pour toutes raisons autres que celles y expressément prévues.

Le Conseil d'Administration.

Le présent avis de convocation est établi en anglais suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Référence de publication: 2010039997/2134/384.

DWS Helios, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.113.

Die Anteilinhaber der SICAV DWS Helios werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 28. April 2010 um 13.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Statutarische Ernennungen.
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 28. April 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.



Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010037824/7/26.

Rylux Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Rylux Trading S.A.).

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal. R.C.S. Luxembourg B 146.004.

-

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de RYLUX TRADING S.A., sans siège social, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B146.004, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 20 mai 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Wecker,

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

 $L'Assembl\'ee \ choisit \ comme \ scrutateur \ Frank \ SIMON, \ comptable, \ demeurant \ professionnellement \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette.$

Le Président expose d'abord que

- I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:
- Décision de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.
- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Réduction du capital social, moyennant dispense partielle de versement du solde des apports, pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille (31.000,-) euros à douze mille quatre cents euros (12.400,-).
 - Constatation de libération de capital jusqu'à concurrence de douze mille quatre cents euros (12.400,-).
 - Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1 er des statuts.
 - Révocation de l'administrateur unique.
 - Révocation du commissaire aux comptes.
 - Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des statuts.
 - Souscription des parts sociales.
 - Fixation du nombre de gérants.
 - Nomination d'un gérant.
 - Pouvoir de signature.
 - Divers.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS (18.600,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE (31.000,-) EUROS au montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, moyennant dispense partielle de versement du solde des apports.



Quatrième résolution

L'assemblée constate que le capital, actuellement libéré à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750,-) EUROS, vient d'être libéré jusqu'à concurrence de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, par des versements en espèces à concurrence de QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE (4.650,-) EUROS, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

La dispense de versement du solde des apports de dix-huit mille six cents (18.600,-) euros ne deviendra effective qu'au plus tôt, 30 jours à compter de la publication de la présente délibération au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, si aucune demande en constitution de sûretés n'a été introduite dans ce délai, sinon, si les créanciers ont obtenu satisfaction ou si le magistrat présidant la chambre de tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'a pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête, le tout conformément à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales, modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1 er des statuts comme suit :

" **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et apr la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée : RYLUX SARL."

Septième résolution

L'Assemblée décide de révoquer l'administrateur unique, Monsieur John KEEFE, demeurant à RM20 3JF Essex (Grande-Bretagne), 33, Charlotte West Thurrock.

Huitième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Monsieur Jérôme DOMANGE, demeurant à F-57100 Thionville/Garche (France), 103, rue de Meilbourg.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante :

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de RYLUX SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'import et l'export de bière ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- €) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dixième résolution

Les parts sociales ont été souscrites comme suit :	
Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal, cent	
parts sociales	100
Total : Cent parts sociales	100

Onzième résolution

L'assemblée fixe le nombre des gérants à un (1).



Douzième résolution

Est nommé gérant pour une durée illimitée, Frank SIMON, susdit.

Treizième résolution

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Quatorzième résolution

La transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée ne sera effective qu'après que la dispense de versement de solde sera devenue définitive.

Les trois cent dix (310) actions de la société anonyme seront alors détruites.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BERNARD, DEMICHELET, SIMON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM 2010 / 409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010040195/114.

(100050512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

UniGarant: Deutschland (2016) II, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 18. Februar 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010021748/11.

(100028633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Edalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 343, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.386.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Murat MUTLU, employé privé, né à Eminonu (Turquie), le 5 mars 1972, demeurant à L-8011 Strassen, 343, route d'Arlon,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle s'occupera aussi de la vente de maisons et de matériaux de construction en rapport avec l'activité principale.



La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "EDALUX", société à responsabilité limitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Murat MUTLU, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).



Décisions de l'associé unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Murat MUTLU, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8011 Strassen, 343, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mutlu, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC / 2010 / 15902. Reçu soixante-quinze euros 75.00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010040030/90.

(100051641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

The Board of Directors convenes the Shareholders of STANHOPE Sicav to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 28 April 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the Authorized Auditor
- 2. Approval of the financial statements as at 31 December 2009
- 3. Allocation of results
- 4. Discharge to the Directors
- 5. Renewal of the mandate of the Authorized Auditor
- 6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010037811/7/20.

SCI Au Village, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8392 Nospelt, 10, rue de Simmerschmelz.

R.C.S. Luxembourg E 4.265.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

- 1) Monsieur Joseph ROEDER, fonctionnaire, né le 26 septembre 1951 à Diekirch, demeurant au 10, rue de Simmerschmelz à L-8392 Nospelt, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour son épouse
- 2) Madame Marianne SCHREINER, femme au foyer, née le 12 mai 1954 à Luxembourg-Ville, demeurant avec lui à la même adresse.

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 mars 2010.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.



Lesquels comparants, agissant comme ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège.

Art. 1 er. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

- Art. 2. La société civile immobilière prendra la dénomination: "SCI AU VILLAGE".
- Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1 Mr Joseph ROEDER, cent vingt-cinq parts,	125
2 Madame Marianne SCHREINER, cent vingt-cinq parts	125
Total: deux cent cinquante parts	250

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

- **Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.
- **Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.



IV. Assemblée générale.

- **Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.
- Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

- **Art. 16.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.
 - Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et Répartition du bénéfice.

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire.

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Gérance

Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée Monsieur Joseph ROEDER, et Madame Marianne SCHREINER, prénommés, qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-8392 Nospelt, 10, rue de Simmerschmelz

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ROEDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13788. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010040032/134.

(100050771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de Selected Absolute Strategies, qui se tiendra au 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, le 28 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge des administrateurs
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux siège et agences de ING Luxembourg et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038211/755/21.

Bluehill Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.300.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier jour du mois d'avril,

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Barclays Private Bank & Trust Limited, dont le siège social est établi à 39/41 Broad Street, St Helier, Channel Islands, Jersey JE4 8PU, agissant comme trustee de Bluefield Trust, un "Special Purpose Trust" soumis aux lois de Guernsey et créé le 22 janvier 2010,

représentée par Me Yves Prussen, en vertu d'une procuration datée du 31 mars 2010.

La procuration, après avoir été signée par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.



La partie comparante, représentée de la façon décrite ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

- Art. 1 ^{er} . Forme Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Bluehill Participations S.à r.l., qui sera régie par les lois qui ont trait à ce type d'entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la "Loi") ainsi que les présents statuts (ci après les "Statuts").
- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus la gestion d'actions de Bluehill Participations & Cie S.C.A., une société en commandite par actions à établir sous les lois du Luxembourg, et la réalisation de toutes les activités de gestion en relation avec la gestion de Bluehill Participations & Cie S.C.A. L'objet devrait également comporter l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et d'autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune (ci après les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble appelés les "Associés". Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles envers la Société dans la mesure où seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne afin de les représenter envers la Société.
- **Art. 7. Transfert de Parts Sociales.** En cas d'Associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé Unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associés peuvent être transférées selon les termes et conditions prévus aux articles 189 et 190 de la Loi.

La Société peut, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi, acquérir ces propres Parts Sociales.

Art. 8. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 9. Procédures au sein du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire un président.



Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président de conseil de gérance ou tout vice-président ou deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée du préavis sera réduite à vingt-quatre (24) heures et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prise à la majorité des votes des gérants de la Société en fonction.

Toute transaction ayant lieu entre la Société et un fondé de pouvoir ou un gérant de la Société doit être décidé par au moins trois quarts des gérants en fonction de la Société.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 10. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendues pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par deux gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessus, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

Art. 12. Assemblées des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre the vote égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des associés en vertu d'une procuration spéciale. Les décisions des associés sont passées dans les formes et aux majorité(s) prévue(s) par la Loi par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors des assemblées, y compris (dans la mesure où cela est permis par la loi) des assemblée tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou un autre moyen de communication permettant à chacun des actionnaires participant à une telle assemblée de s'entendre et de communiquer avec les autres participants, la participation à une assemblée par un quelconque de ces moyens étant équivalent à la participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valide (le cas échéant) représentera l'entièreté des associés de la Société.

Les Assemblées seront appelées par un avis de convocation adressé par lettre recommandées aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée de prise d'effet des résolutions. Les résolutions prendront effet à l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi pour les décisions collectives



(ou, sujet à la satisfaction des conditions de majorités, à la date prévue dedans). Les résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans avis préalable.

A moins qu'il ne soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront validement adoptées si elles sont approuvées par plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, quelque soit la portion de capital représentée. Cependant, les décisions concernant les modifications des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts d'une capital social émis. Les décisions de changement de nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant immédiatement.

- Art. 13. Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle, en vertu de l'article 179 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 14. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera 31 décembre 2010.
- **Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 16. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 17. Dissolution et Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés qui décideront d'une telle dissolution et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare qu'elle souscrit à toutes les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social souscrit.

Toutes ces Parts Sociales ont été libérées par paiement en argent, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du sa constitution sont évaluées à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la société, la personne nommée ci-dessus, représentant l'entièreté du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi à 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- 2) Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Anne Beaufour, demeurant à 18, Villas du Bochet, CH-1815 Clarens (Suisse), née à Neuilly-sur-Seine (France), le 8 août 1963,
- Monsieur Antoine Flochel, demeurant au 16, avenue de Saturne, B-1180 Bruxelles (Belgique), né à Boulogne-Billancourt (France), le 23 janvier 1965;



- Monsieur Pierre Schill, demeurant au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, né à Grevenmacher (Luxembourg), le 10 août 1957
 - 3) La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2010.
- 4) La Société participera à la constitution de la société Bluehill Participations et Cie SCA. Chaque gérant est autorisé à faire tout le nécessaire pour la constitution de Bluehill Participations et Cie SCA et à signer l'acte de constitution.

Le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu par le notaire de son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparent a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and ten, on the first of the month of April.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Barclays Private Bank & Trust Limited, having its registered office at 39/41 Broad Street, St Helier, Channel Islands, Jersey JE4 8PU, acting as trustee of Bluefield Trust, a "Special Purpose Trust" governed by the laws of Guernsey and created on 22 th January 2010,

represented by Me Yves Prussen, by virtue of proxy given on 31 March 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Form Denomination.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Bluehill Participations S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including the management shares of Bluehill Participations & Cie S.C.A., a société en commandite par actions to be established under the laws of Luxembourg, and the performance of all management activities related to the management of Bluehill Participations & Cie S.C.A. The object shall also comprise the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred



to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 8. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board of Managers Proceedings. The board of managers may elect a chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduce to twenty-four (24) hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office.

Any business transactions between the Company and an officer or manager of the Company shall be taken by at least three quarters of the managers in office of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 10. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any two of the managers.

Art. 11. Liability of Managers. The manager(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.



Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

Art. 12. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held at the latest on 30 June of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 13. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on 1 st January of each year and shall terminate on 31 st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31 st December 2010.
- **Art. 15. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16. Distribution right of Shares. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.



Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand five hundred Euro (EUR 5,500).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Comapany is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- 2) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
- Mrs Anne Beaufour, residing at 18, Villas du Bochet, CH-1815 Clarens (Suisse), born in Neuilly-sur-Seine (France) on 8 th August 1963;
- Mr Antoine Flochel, residing at 16, avenue de Saturne, B-1180 Bruxelles (Belgique), born in Boulogne-Billancourt (France) on 23 January 1965;
- Mr Pierre Schill, residing at 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, born in Grevenmacher (Luxembourg) on 10 th August 1957.
- 3) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 st December 2010.
- 4) The Company will assist in the incorporation of the partnership limited by shares under the name Bluehill Participations et Cie SCA and each director is authorized to take any step necessary for the incorporation of Bluehill Participations et Cie SCA and to sign the deed of incorporation.

The present deed is worded in French, followed by an English version. In case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Signé: Y. PRUSSEN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 06 avril 2010. Relation: GRE/2010/1099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 avril 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010040031/387.

(100049958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

URUMIN Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.509.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of March.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1° Carlos Monreal LERA, businessman, residing in Calle Joaquin Costa number 2, Spain;
- 2° URUMIN PRIVATE FOUNDATION, a foundation organized and existing under the laws of the Netherlands Antilles and having its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curação, The Netherlands Antilles, registered at the Curação Foundations Register under number S-7545;



both here represented by Preeti KHITRI, Account Manager, with professional address in Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed parties are the sole shareholders of URUMIN Corporation S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 138.509, incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on April 17, 2008, published in the Mémorial C number 1402 on June 6, 2008. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the prenamed notary Paul DECKER on December 9, 2008, published in the Mémorial C number 140 on January 22, 2009.

The appearing parties, acting and represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million one hundred thirty thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 1,130,575.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred sixty-six thousand four hundred fifty Euros (EUR 766,450.-) to an amount of one million eight hundred -ninety-seven thousand twenty-five Euros (EUR 1,897,025.-) by the creation and the issue of fourty-five thousand two hundred twenty-three (45,223) new corporate units, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (referred as the "New Corporate Units") issued with an aggregate share premium of twenty-three Euros fifty-three Cents (EUR 23.53) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of 113,065 shares (the "Contributed Shares") that Carlos Monreal LERA owns in the share capital of INLAND GEO HOLDING, S.L., a company organized and existing under the laws of Spain, with its registered office at E-28760 Tres Cantos, Madrid, avenida de la Industria 35 (Spain), Tax Id. number B85483394 and registered at the Madrid Register of Companies at Volume 25,844, Sheet 40, Section 8, Page M-465,790, for a total amount of one million one hundred thirty thousand five hundred ninety-eight Euros fifty-three Cents (EUR 1,130,598.53) (the "Contribution in Kind").

The New Corporate Units will be entirely subscribed by Carlos Monreal LERA and paid up by the Contribution in Kind.

Out of the total Contribution in Kind, one million one hundred thirty thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 1,130,575.-) will be allocated to the Company's share capital and twenty-three Euros fifty-three Cents (EUR 23.53) will be allocated to the share premium of the New Corporate Units.

- 2) Decision to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
- 3) Miscellaneous.

Then, the shareholders take unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million one hundred thirty thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 1,130,575.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred sixty-six thousand four hundred fifty Euros (EUR 766,450.-) to an amount of one million eight hundred ninety-seven thousand twenty-five Euros (EUR 1,897,025.-) by the creation and the issue of fourty-five thousand two hundred twenty-three (45,223) new corporate units, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each ("the New Corporate Units") issued with an aggregate share premium of twenty-three Euros fifty-three Cents (EUR 23.53) and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation, paid up for a total amount of one million one hundred thirty thousand five hundred ninety-eight Euros fifty-three Cents (EUR 1,130,598.53).

The New Corporate Units are entirely subscribed by Carlos Monreal LERA, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of one hundred thirteen thousand sixty-five (113,065) shares (the "Contributed Shares") that Carlos Monreal LERA, prenamed, owns in the share capital of INLAND GEO HOLDING, S.L., a company organized and existing under the laws of Spain, with its registered office at E-28760 Tres Cantos, Madrid, avenida de la Industria 35 (Spain), Tax Id. number B85483394 and registered at the Madrid Register of Companies at Volume 25,844, Sheet 40, Section 8, Page M-465,790 for a total amount of one million one hundred thirty thousand five hundred ninety-eight Euros fifty-three Cents (EUR 1,130,598.53) (the "Contribution in Kind").

Out of the total Contribution in Kind, one million one hundred thirty thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 1,130,575.-) will be allocated to the Company's share capital and twenty-three Euros fifty-three Cents (EUR 23.53) will be allocated to the share premium of the New Corporate Units.

URUMIN PRIVATE FOUNDATION, prenamed, here represented by Preeti KHITRI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, agrees to that the New Corporate Units are entirely subsribed by Carlos Monreal LERA.



Contributor's Intervention - Subscription - Payment Description of the contribution in kind

Carlos Monreal LERA, prenamed, acting by his proxy, Preeti KHITRI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe for all the fourty-five thousand two hundred twenty-three (45,223) New Corporate Units and payment of a total share premium of twenty-three Euros fifty-three Cents (EUR 23.53) by the Contribution in Kind consisting in the contribution of one hundred thirteen thousand sixty-five (113,065) shares (the "Contributed Shares"), which Carlos Monreal LERA actually holds in the share capital of INLAND GEO HOLDING, S.L., prenamed.

The total Contribution in Kind is evaluated at one million one hundred thirty thousand five hundred ninety-eight Euros fifty-three Cents (EUR 1,130,598.53).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a certificate of the content of the Book of Shareholders of INLAND GEO HOLDING, S.L., prenamed, its recent balance sheet and a declaration attesting the current number of shares, their ownership, and their valuation and all these documents signed by the Sole Administrator of INLAND GEO HOLDING S.L..

Effective implementation of the contribution

Carlos Monreal LERA, prenamed, represented as stated hereabove, declares that:

- he is the sole full owner of such Contributed Shares and he has the full power to dispose of such Contributed Shares, which are legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Contributed Shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Spain, in order to duly formalise the transfer of such Contributed Shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the Contribution in Kind being fully carried out, the shareholders resolve to amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above capital increase, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at one million eight hundred ninety-seven thousand twenty-five Euros (EUR 1,897,025.-) divided into seventy-five thousand eight hundred eighty-one (75,881) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing parties, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- 1° Carlos Monreal LERA, businessman, demeurant à Calle Joaquin Costa number 2, Espagne;
- 2° URUMIN PRIVATE FOUNDATION, une fondation constituée et régie selon les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, Antilles Néerlandaises, inscrite au Curaçao Foundations Register sous le numéro S-7545;

tous les deux ici représentés par Madame Preeti KHITRI, Account Manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.



Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes prénommées sont les seules associés de URUMIN Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, Grand-Duché de Luxembourg (the "Company"), inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.509, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1402 le 6 juin 2008. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire Paul DECKER, prénommé, le 9 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 140 le 22 janvier 2009.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent trente mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.130.575,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de sept cent soixante-six mille quatre cent cinquante euros (EUR 766.450,-) jusqu'à un montant d'un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 1.897.025,-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille deux cent vingt-trois (45.223) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-trois euros cinquante-trois cents (EUR 23,53) et ayant les même droits et obligations que ceux prévus par les statuts tels que modifiés de temps à autres, payées par un apport en nature consistant en l'apport de 113.065 actions (les "Actions Apportées") que Monsieur Carlos Monreal LERA détient dans le capital social de INLAND GEO HOLDING, S.L., une société constituée et régie selon les lois de l'Espagne, ayant son siége social à E-28760 Tres Cantos, Madrid, avenida de la Industria 35 (Espagne), Tax Id. numéro B85483394 et inscrite au registre de commerce à Madrid au volume 25.844, feuille 40, section 8, page M-465.790, pour un montant total d'un million cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros cinquante-trois cents (EUR 1.130.598,53) (l'"Apport en Nature").

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement souscrites par Monsieur Carlos Monreal LERA et payées par l'Apport en Nature ci-dessus.

De cet Apport en Nature, la somme d'un million cent trente mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.130.575,-) sera allouée au capital social de la Société et la somme de vingt-trois euros cinquante-trois cents (EUR 23,53) sera allouée à la prime d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

- 2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital ci-dessus.
- 3. Divers.

Ensuite, les associés prennent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent trente mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.130.575,-) de façon à l'accroître de son montant actuel de sept cent soixante-six mille quatre cent cinquante euros (EUR 766.450,-) à un montant d'un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 1.897.025,-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille deux cent vingt-trois (45.223) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), émises avec une prime d'émission totale de vingt-trois euros cinquante-trois cents (EUR 23,53) et ayant les même droits et obligations que ceux prévus par les statuts, libérées pour un montant total d'un million cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros cinquante-trois cents (EUR 1.130.598,53).

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Carlos Monreal LERA, précité, et entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'apport de cent treize mille soixante-cinq (113.065) actions (les "Actions Apportées") que Monsieur Carlos Monreal LERA, précité, détient dans le capital social de INLAND GEO HOLDING, S.L., une société constituée et régie selon les lois de l'Espagne, ayant son siége social à E-28760 Tres Cantos, Madrid, avenida de la Industria 35 (Espagne), Tax Id. numéro B85483394 et inscrite au registre de commerce à Madrid au volume 25.844, feuille 40, section 8, page M-465.790, pour un montant total d'un million cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros cinquante-trois cents (EUR 1.130.598,53) (l'"Apport en Nature").

De cet Apport en Nature, la somme d'un million cent trente mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.130.575,-) sera allouée au capital social de la Société et la somme de vingt-trois euros cinquante-trois cents (EUR 23,53) sera allouée à la prime d'émission des Nouvelles Parts Sociales.

URUMIN PRIVATE FOUNDATION, précitée, ici représentée par Madame Preeti KHITRI, précitée, suivant procuration donnée sous seing privé, consent à ce que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par Monsieur Carlos Monreal LERA.



Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération Description de l'apport en nature

Monsieur Carlos Monreal LERA, précité, agissant par son mandataire Madame Preeti KHITRI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire à toutes les quarante-cinq mille deux cent vingt-trois (45.223) Nouvelles Parts Sociales et payement d'une prime d'émission totale de vingt-trois euros cinquante-trois cents (EUR 23,53), entièrement payées par l'Apport en Nature consistant dans l'apport de cent treize mille soixante-cinq (113.065) actions (les "Actions Apportées") que Monsieur Carlos Monreal LERA détient actuellement dans le capital social de INLAND GEO HOLDING, S.L., précitée.

L'Apport en Nature total est évalué à un million cent trente mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros cinquante-trois cents (EUR 1.130.598,53).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant par une copie d'un certificat sur le contenu du registre des actionnaires de INLAND GEO HOLDING, S.L., précitée, son bilan récent et une déclaration certifiant le nombre actuel des actions, leur droit de propriété et leur évaluation, tous ces documents signés par l'administrateur unique de INLAND GEO HOLDING, S.L.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Carlos Monreal LERA, précité, représenté comme indiqué ci avant, déclare que:

- il est le seul et plein propriétaire de ces Actions Apportées et il possède les pleins pouvoirs de disposer de ces Actions Apportées, lesquelles sont légalement et conventionnellement, librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ni tous autres droits en vertu desquels une personne peut être autorisée à demander que l'une ou plusieurs de ces Actions Apportées lui soient transférées;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, c'est-à-dire au Luxembourg et en Espagne, aux fins de dûment formaliser le transfert de ces Actions Apportées et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède et à la résolution intervenue, l'Apport en Nature étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital intervenue ci-dessus, lequel article devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 1.897.025,-) représenté par soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-une (75.881) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Preeti Khitri, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2010. LAC / 2010 / 13499. Reçu 75.-€

Pr le Receveur (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme.

Senningerberg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010040033/222.

(100050687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



Multi-Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 61.824.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I) Multi-Funds, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.824 et ayant son siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, représentée par Olga Sadaba-Herrero juriste avec adresse professionnelle à 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 12 avril 2010 et un mandat donné par Maaike Van Meer, administrateur de la prédite société le 12 avril 2010, annexés.

la "société absorbée".

II) ING (L) Patrimonial, une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.401 et ayant son siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, représentée par Olga Sadaba-Herrero juriste avec adresse professionnelle à 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg, en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 12 avril 2010 et un mandat donné par Maaike Van Meer, administrateur de la prédite société le 12 avril 2010, annexés.

la "société absorbante".

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de Multi-Funds et le Conseil d'Administration de ING (L) Patrimonial afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

Multi-Funds est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.824.

ING (L) Patrimonial est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec son siège social au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.401.

Multi-Funds et ING (L) Patrimonial ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social siège au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier ING Luxembourg SA avec siège social siège au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

- ING (L) Patrimonal comprend les compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING (L) Patrimonial de janvier 2010.
 - 1) ING (L) Patrimonial Aggressive
 - 2) ING (L) Patrimonial Balanced
 - 3) ING (L) Patrimonial Defensive
 - 4) ING (L) Patrimonial Euro
 - 5) ING (L) Patrimonial Target Return Bond
 - 6) ING (L) Patrimonial Multi Asset 5

Les compartiments de ING (L) Patrimonial, pouvant avoir chacun diverses "catégories" d'actions, actions de distribution et actions de capitalisation et des "classes" d'actions, avant la fusion, sont établis sous les dénominations suivantes:

Dans ING (L) Patrimonial - Aggressive, le compartiment a émis des actions de classe P (sous classes Capitalisation $(EUR)^*$ et Distribution (EUR)) et des actions de classe X (sous classes Capitalisation (EUR)) et hedged - Capitalisation (CZK)).

Dans ING (L) Patrimonial - Balanced, le compartiment a émis des actions de classe P (sous classes Capitalisation (EUR) * et Distribution (EUR)) et des actions de classe X (sous classe Capitalisation (EUR)).

Dans ING (L) Patrimonial - Defensive, le compartiment a émis des actions de classe P (sous classes Capitalisation (EUR) * et Distribution (EUR)) et des actions de classe X (sous classe Capitalisation (EUR)).



Dans ING (L) Patrimonial - Euro, le compartiment a émis des actions de classe P (sous classes Capitalisation (EUR) et Distribution (EUR)) et des actions de classe X (sous classes Capitalisation (EUR)) et hedged - Capitalisation (CZK)).

Dans ING (L) Patrimonial - Target Bond Return, le compartiment a émis des actions de classe D (sous classe Distribution (EUR)), de classe P (sous classes Capitalisation (EUR)) et Distribution (EUR)), de classe S (sous classe Capitalisation (EUR)), de classe X (sous classe Capitalisation (EUR)) et de classe I (sous classe Capitalisation (EUR)).

Dans ING (L) Patrimonial - Multi Asset 5, le compartiment a émis des actions de classe C (sous classes Capitalisation (EUR) et hedged - Capitalisation (CZK)), de classe P (sous classes Capitalisation (EUR) et Distribution (EUR)), de classe S (sous classe Capitalisation (EUR)) et de classe I (sous classe Capitalisation (EUR)).

Multi-Funds comprend les compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de Multi-Funds de décembre 2008.

- 1) Multi-Funds ING Multicolour Blue*
- 2) Multi-Funds ING Multicolour White*
- 3) Multi-Funds ING Multicolour Red*

Dans tous ces compartiments, Multi-Funds n'a émis que des actions de capitalisation. Les compartiments de Multi-Funds n'émettent qu'une classe d'actions.

Les classes d'actions marqués d'un * sont concernées par le Projet de Fusion.

II. Fusion de ING (L) Patrimonial avec Multi-Funds

ING (L) Patrimonial fusionnera avec Multi-Funds par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les société commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensembles les "Conditions de la Fusion"). Les compartiments de ING (L) Patrimonial accueilleront les actifs et les passifs des compartiments de Multi-Funds.

Au terme de l'opération de Fusion Multi-Funds cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation de chacun des compartiments de Multi-Funds seront annulées.

Les compartiments de ING (L) Patrimonial accueilleront les actifs et les passifs des compartiments de Multi-Funds comme suit:

Compartiments absorbés

Multi-Funds - ING Multicolour Blue
Multi-Funds - ING Multicolour White
Multi-Funds - ING Multicolour White
Multi-Funds - ING Multicolour Red

III. Transfert des avoirs des compartiments de Multi-Funds

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

- 1. Les avoirs du compartiment Multi-Funds Blue seront transférés dans le compartiment ING (L) Patrimonial Defensive en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment;
- 2. Les avoirs du compartiment Multi-Funds White seront transférés dans le compartiment ING (L) Patrimonial Balanced en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment; et
- 3. Les avoirs du compartiment Multi-Funds Red seront transférés dans le compartiment ING (L) Patrimonial Aggressive en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs de Multi-Funds, ING (L) Patrimonial émettra et attribuera aux actionnaires du (des) compartiment(s) de Multi-Funds un nombre d'actions au sein du (des) compartiment(s) correspondant(s) de ING (L) Patrimonial, proportionnel aux actifs nets apportés à ce (ces) compartiment(s) calculés au 30 juin 2010.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments de Multi-Funds et des compartiments correspondants de ING (L) Patrimonial sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments de Multi-Funds et des compartiments de ING (L) Patrimonial calculés au 30 juin 2010.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 30 juin 2010.

Deloitte S.A. est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour Multi-Funds conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre Multi-Funds et ING (L) Patrimonial.



PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) Patrimonial conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre Multi-Funds et ING (L) Patrimonial.

Modalités de remise des actions

Les actions au porteurs inscrites dans les livres de ING Luxembourg S.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe P Capitalisation EUR dans le compartiment relevant de ING (L) Patrimonial.

Les actions au porteur physique de Multi-Funds détenues par des personnes qui ne sont pas inscrites dans les livres de ING Luxembourg S.A. au jour de la prise d'effet de la fusion et qui ne sont pas déposées auprès de la banque dépositaire ING Luxembourg S.A. au jour de la prise d'effet de la fusion pourront être échangées en actions de classe P Capitalisation EUR dans le compartiment relevant de ING (L) Patrimonial.

Aucune fraction d'action au porteur n'étant émise, les rompus pouvant résulter de la parité d'échange des actions seront payés en espèces et les liquidités correspondant à des fractions d'actions au porteur seront remboursées aux actionnaires à partir du 30 juin 2010.

Suspension de la souscription, l'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15h30 le 28 juin 2010.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions des compartiments de ING (L) Patrimonial nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni de ING (L) Patrimonial ni de Multi-Funds ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 30 juin 2010, date à partir de laquelle les opérations de Multi-Funds seront accomplies pour compte de ING (L) Patrimonial.

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et Approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire de Multi-Funds sera convoquée pour être tenue au moins un mois suivant la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. A moins qu'un ou plusieurs actionnaires de ING (L) Patrimonial, disposant d'au moins 5% des actions en circulation de ING (L) Patrimonial ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de Multi-Funds, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ING (L) Patrimonial. L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Multi-Funds sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2007, 2008 et 2009 pour Multi-Funds et ING (L) Patrimonial;
- c) Un état comptable arrêté au 13 avril 2010 pour Multi-Funds et un état comptable arrêté au 13 avril 2010 pour ING (L) Patrimonial;
 - d) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
 - e) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire de Multi-Funds qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 20 avril 2010 jusqu'au 20 mai inclus. Les actions d'un actionnaire de Multi-Funds inscrit dans



les livres de ING Luxembourg S.A. ou déposés auprès de ING Luxembourg S.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe P Capitalisation EUR du compartiment relevant de ING (L) Patrimonial.

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais sont estimés à 65,000 EUR et seront payables par Multi-Funds proportionnellement aux actifs nets de chaque compartiment.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration de Multi-Funds et d'ING (L) Patrimonial le 12 avril 2010.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il agisse, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Olga Sadaba-Herrero, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 avril 2010. Relation: EAC/2010/4297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 avril 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010040605/186.

(100052373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

MSI Selection Fund, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.901.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 novembre 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:
- M. Jaime Arguello domicilié: 1122 P14 D4 Juana Manso, 1107 Buenos Aires Argentine
- David Grimbert domicilié: 4, rue Edgar Faure, F-75015 Paris France
- David Turysk domicilié: 38, route de Malignou, CH 1208 Genève Suisse pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
- 2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour MSI Selection Fund, SICAV-SIF

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Référence de publication: 2010037146/21.

(100035702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis France XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036860/14.

(100035613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

ProLogis France X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036861/14.

(100035611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Novator Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.567.

Registre de commerce et des sociétés B115.567 1090171223.04

Déposé le: 07/11/2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010. Référence de publication: 2010036865/13.

(100035688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique prises en date du 24 février 2010 que:

- la Société a décidé de nommer M. Papken der Torossian, né le 16 décembre 1938 à Antakya (Turquie) et demeurant au 21978 Via Regina, Saratoga, CA 95070, USA, en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 décembre 2009, pour une durée indéterminée.

De telle sorte que le Conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Caldwell DOMINIK, demeurant au 2733, Teton Pines Drive, Wilson, WY 83014, USA,
- Monsieur Kenneth James DIEKROEGER, demeurant au 2180, Stockbridge Ave, Woodside, CA 94062 USA,
- Monsieur Daniel Augustin ARTUSI, demeurant au 2505, Barton's Bluff Ct., Austin, Texas 78746, USA,
- Monsieur Christian Georg WOLFF, demeurant Am Hang 21, 83714 Miesbach, Allemagne,
- Monsieur Jai Krishan HAKHU, demeurant au 16481 S. Kennedy Rd., Los Gatos, CA 95030, USA,
- Monsieur John KNOLL, demeurant au 5, Lomas Court, Menlo Park, USA 94025 Californie,
- Monsieur Papken DER TOROSSIAN, demeurant au 21978 Via Regina, Saratoga, CA 95070, USA,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 février 2010. Pour LANTIQ US HOLDCO S.à r.l. Signatures Un mandataire

Référence de publication: 2010037390/26.

(100036264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.062.565,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 125.399.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of January at 11.45 a.m. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 27 January 2010 on behalf of Sabre International Newco, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware with registered office in the State of Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801 registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number SRV 070312163-4316167 and whose U.S. federal taxpayer identification number is 38-3754376, being the sole shareholder of Sabre Holdings (Luxembourg) S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 19 th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 22 May 2007 number 945 and amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 29 May 2009, published in the Mémorial of 13 July 2009 number 1344, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125 399.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole shareholder holds all twenty-eight thousand nine hundred and fifty-nine (28,959) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million thirteen thousand five hundred and sixty-five US Dollars (USD 1,013,565) to one million sixty-two thousand five hundred and sixty-five US Dollars (USD 1,062,565) by the issue of one thousand four hundred (1,400) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of four hundred seven thousand nine hundred forty US Dollars (USD 407,940) resulting in an aggregate subscription price of four hundred fifty-six thousand nine hundred forty US Dollars and seventy-five cents (USD 456,940).

- B. Subscription and payment of four hundred fifty-six thousand nine hundred forty US Dollars and seventy-five cents (USD 456,940) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").
- C. Allocation out of the Contribution Amount of forty-nine thousand US Dollars (USD 49,000) to the share capital and of four hundred seven thousand nine hundred forty US Dollars (USD 407,940) to the freely distributable share premium account.
 - D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation. The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million thirteen thousand five hundred and sixty-five US Dollars (USD 1,013,565) to one million sixty-two thousand five hundred and sixty-five US Dollars (USD 1,062,565) by the issue of one thousand four hundred (1,400) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of four hundred seven thousand nine hundred forty US Dollars (USD 407,940).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of four hundred seven thousand nine hundred forty US Dollars (USD 407,940) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of four hundred fifty-six thousand nine hundred forty US Dollars (USD 456,940) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Mariya Gadzhalova, pursuant to a proxy dated 27 January 2010.

Evidence of the payment of the subscription price of four hundred fifty-six thousand nine hundred forty US Dollars (USD 456,940) has been shown to the notary.



Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of forty-nine thousand US Dollars (USD 49,000) to the share capital and four hundred seven thousand nine hundred forty US Dollars (USD 407,940) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million sixty-two thousand five hundred and sixty-five US Dollars (USD 1,062,565) divided into thirty thousand three hundred and fifty-nine (30,359) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementionned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de janvier à 11 heures 45.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 27 janvier 2010 de Sabre International Newco, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à l'Etat de Delaware, Trust Corporation Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle 19801, inscrite auprès de l'Etat de Delaware, Secrétaire d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro SRV 070312163-4316167 et dont le U.S. federai taxpayer identification number est le 38-3754376, étant l'associé unique de Sabre Holdings (Luxembourg) S.àr.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 945 du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.399. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg du 29 mai 2009 publié au Mémorial numéro 1344 du 13 juillet 2009.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les vingt-huit mille neuf cent cinquante-neuf (28.959) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- A. Augmentation du capital social émis de la Société de un million treize mille cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.013.565 USD) à un million soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq (1.062.565 USD) par l'émission de mille quatre cents (1.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission de quatre cent sept mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (407.940 USD) équivalant à un prix de souscription de quatre cent cinquante-six mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (456.940 USD).
- B. Souscription et libération de quatre cent cinquante-six mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (456.940 USD) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces ("Le Montant de l'Apport").
- C. Affectation de quarante-neuf mille dollars des Etats-Unis (49.000 USD) au capital social et de quatre cent cinquantesix mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (456.940 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.
 - D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de un million treize mille cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.013.565 USD) à un million soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.062.565 USD) par l'émission de mille quatre cents (1.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars



des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales") et ensemble avec une prime d'émission de quatre cent sept mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (407.940 USD).

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de quatre cent sept mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (407.940 USD) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de quatre cent cinquante-six mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (456.940 USD) ("Le Montant de l'Apport") par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Mariya Gadzhalova, conformément à une procuration datée du 27 janvier 2010.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de quatre cent cinquante-six mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (456.940 USD) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de quarante-neuf mille dollars des Etats-Unis (49.000 USD) au capital social émis et un montant de quatre cent sept mille neuf cent quarante dollars des Etats-Unis (407.940 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq dollars des Etats-Unis (1.062.565 USD) divisé en trente mille trois cent cinquante-neuf (30.359) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GADZHALOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés Associations.

Luxembourg, le quinze mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010039184/139.

(100038486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2007 de la société SOCIETE FINANCIERE DE L'UNION S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.03.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2010036961/14.

(100035582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



Merfor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.963.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 12 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^{ème} étage, L-2449 Luxembourg
 - Adresse professionnelle des Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010,
- * Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010.
- * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010,
 - Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010

Pour extrait sincère et conforme

MERFOR SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010037530/24.

(100036183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Horse Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 145.490.

Extrait de l'assemblée générale du 25.02.2010

Le Conseil d'Administration élit pour nouveau gérant unique en remplacement de Monsieur KRIER Steve demeurant à 12, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES pour une durée de trois (3) ans:

Monsieur SAKSIDA Ernest demeurant à 2, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES.

Luxembourg, le 25.02.2010.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2010037447/14.

(100036371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Tube V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.299.

EXTRAIT

En date du 7 janvier 2010, Knightrider S.à r.l. (anciennement appelée Tube II S.à r.l.), associé unique de la Société, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à Tube IV S.à r.l. ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2341 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeoises sous le numéro B 143.298.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010037229/16.

(100035845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck